



Comment recuperer nos droit aux prestations

Par **nous60**, le **04/07/2008 à 20:00**

bonjour
je viens de m'inscrire sur votre forum
voila nous avons ete victimes d'un rapté d'enfants par la mere des 4 enfants de mon mari
nous avons portee plaintes au procureur
de la la caf nous a suspendue tous nos droit
a ce jour nous avons pue recuperer les 4 enfants en se battants
nous avons communiquer tous les papiers a la caf ainsi le jugements et tous ce qu'il faut
mais la caf ne nous a toujours pas remis en place nos droits
nous vivons avec 393 euro et 6 enfants
que faut il faire et ou se renseigner pour recuperer nos droit sachant que la caf s'en fou
totalement
merci de votre reponses
aidez nous
merci d'avances

Par **Marion2**, le **04/07/2008 à 20:28**

Ce qui est surprenant, c'est que vous n'ayiez pas pensé à aller voir une Assistante Sociale

Par **nous60**, le **05/07/2008 à 09:02**

on l'a fait mais nous a pas plus aidez

Par **domi**, le **05/07/2008** à **09:28**

393 euros et 6 enfants ?? si vous n'aviez réellement pas de revenus vous devriez toucher le RMI ! et avec 6 enfants à charge940 euros pour 1 couple et 2 enfants à charge et 179 euros par enfant supplémentaire ! Donc si l'AS ne peut pas vous aider c'est qu'il y a d'autres revenus ! On ne laisserait pas une famille avec 393 euros de revenus, d'autant que comme je vous le dis le RMI couple + 2 enfants est de 940 euros ; ce que vous devez toucher si on enlève les 4 enfants pour lesquels vous dites ne pas recevoir de prestation .A savoir que si vous êtes bénéficiaire du RMI vous avez en plus le droit à la CMU , et le loyer est pris en charge par la CAF. Nous avez -vous tout dit ???

Par **Marion2**, le **05/07/2008** à **10:02**

Je suis tout à fait de votre avis domi

Par **nous60**, le **05/07/2008** à **11:38**

j'ai pas le droit au rmi ce dossier a ete fait avec une assistante sociale mais j'ai la cmu

Par **nous60**, le **05/07/2008** à **11:40**

ce que je veux savoir c'es si la caf a le droit de suspendre des droits suite a un enlevements d'enfants??????????

Par **Marion2**, le **05/07/2008** à **11:42**

Donnez un maximum d'explications si vous voulez que l'on vous aide.

Vous dites ne pas avoir droit au RMI.

Vous-même ou votre conjoint travaillez vous ?

D'où proviennent les 393€ que vous dites percevoir ?

Par **domi**, le **05/07/2008** à **11:43**

Bien sûr qu'elle en a le droit puisque vous n'aviez pas les enfants à votre charge ! Comment se fait -il que vous n'ayiez pas le droit au RMI ?

Par **Marion2**, le **05/07/2008** à **11:44**

Si la CAF a suspendu vos droits, c'est qu'elle avait sûrement de bonne raisons

Par **nous60**, le **05/07/2008** à **11:46**

ce que je perçois ce sont mes trois filles mais mon mari a 4 enfants de son ex concubinages et ce sont les prestations des 4 enfants de mon mari qui nous ont été suspendue due au raptés des ses 4 enfants par son ex compagne
je n'ai pas le droit au rmi car je n'ai pas travaillé pendant les 4, mois avants ma demandes c'es assistante siciales qui ma dit et si on le fait on a le droit a 153 euro d'apres assistante sociales

Par **nous60**, le **05/07/2008** à **11:49**

mais la mere nas pas la garde elle a fait un raptés d'enfants et c'es normal que la caf arrete tous et maintenant pourquoi elle ne remet pas nos droit en place on a fournie tous les papiers necessaires

Par **Marion2**, le **05/07/2008** à **11:53**

Pour percevoir le RMI, il faut avoir minimum 25 ans, ne pas avoir de ressources ou des ressources inférieures au montant du RMI.

Vous avez donc droit au RMI, à moins que votre mari ne travaille !

Si la CAF ne débloque pas les prestations et si l'Assistante Sociale dit qu'elle ne peut rien faire, c'est qu'il y a une raison !!!

Par **domi**, le **05/07/2008** à **11:57**

Pourriez vous détailler la situation plus clairement ? age des enfants , des conjoints , qui travaille dans le foyer combien d'enfants à votre charge , à celle de votre mari.....car pour l'instant votre explication est plus que floue !

Par **nous60**, le **05/07/2008** à **11:58**

moi j'ai plus de 25 ans et mon mari aussi
quand a la caf je ne sais rien de plus
mais je trouve pas bien tous ca

ont rame et personne ne nous dit quoi que ce soit

Par **Marion2**, le **05/07/2008** à **11:59**

Répondez aux questions de domi si vous voulez qu'on vous aide :

Par **domi**, le **05/07/2008** à **12:04**

est-ce que quelqu'un de votre foyer a un emploi ? quels sont les ages des enfants???????